



# LES MAISONS PARTAGÉES SIMON DE CYRÈNE SAINT-MALO



## VOUS SOUFFREZ D'UN HANDICAP ?

Accident en cours de vie, lésion cérébrale, Traumatisme crânien, AVC, Paralyse cérébrale ... ou de naissance, IMC ...

## VOUS ACCOMPAGNEZ AU QUOTIDIEN DES PERSONNES VICTIMES DE LÉSIONS CÉRÉBRALES ?

## NOTRE HABITAT INCLUSIF PEUT VOUS INTÉRESSER

Situées à St-Malo, à 3 minutes du centre de Paramé, nos 3 maisons accueilleront à partir de mars 2026 des personnes en situation de handicap et des personnes valides qui cohabiteront ensemble. Chaque habitant aura son propre studio et partagera un espace commun, lieu de convivialité qui redonne du sens à sa vie.

Les personnes valides accompagneront les personnes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne.

**Retrouvons-nous le 24 janvier  
à 14h, Salle Beaulieu,  
8 bd des Déportés à St-Malo  
pour une réunion d'informations**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES MAISONS  
PARTAGÉES, CLIQUEZ



Contact : [contact.saintmalo@simondecyrene.org](mailto:contact.saintmalo@simondecyrene.org) – Tél : 06 35 55 35 10

# VOUS SOUHAÎTEZ VIVRE CHEZ VOUS SANS ÊTRE SEUL(E)

?

Les maisons Simon de Cyrène proposent...



## UN STUDIO PRIVATIF POUR CHACUN

Se sentir "chez soi"  
dans un lieu de vie  
à taille humaine



## UN ANCRAGE DANS LA VIE DU QUARTIER

Devenir créateur  
de lien social par  
des ateliers et  
rencontres



## UN ESPACE COMMUN CO-ANIMÉ

Devenir acteur du  
"vivre ensemble"  
dans un salon-  
cuisine

...**POUR DÉVELOPPER SON AUTONOMIE ET RETROUVER LE GOÛT D'AGIR !**

---

## PRINCIPALES CONDITIONS D'ACCUEIL

-  Être dans une situation médico-sociale stabilisée et bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap ou de ressources équivalentes
-  Avoir le désir de développer son autonomie et accepter l'interdépendance et les exigences de la vie commune
-  Accepter la mise en commun d'une partie des heures de PCH avec les autres habitants, en ayant recours au Service Autonomie à Domicile géré par Simon de Cyrène
-  Être suivi(e) régulièrement par son médecin traitant et s'engager dans l'accompagnement médico-social prescrit

Pour venir vivre au sein de nos maisons (non médicalisées), vous pouvez compléter et nous retourner ce document : [cliquer pour ouvrir le formulaire](#)

**Après examen par la Commission d'Accueil et d'Accompagnement et une 1ère rencontre physique, nous pourrions vous proposer un séjour de découverte de X jours puis un séjour d'essai de X jours.  
Pour en savoir plus, contactez-nous !**